



Strasbourg, le 31 mai 2011

CDL-EL-OJ(2011)002ann
Or. fr.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

37^e REUNION
DU CONSEIL DES ELECTIONS DEMOCRATIQUES

Venise, le 16 juin 2011 à 10h

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

2. Communication du Secrétariat

Le Secrétariat informera le Conseil :

- de l'assistance apportée à la Commission électorale centrale dans le cadre des élections locales du 8 mai 2011 ;
- de l'assistance à la mission d'observation des élections parlementaires anticipées du 5 juin 2011 dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine » ;
- des travaux du Comité des Ministres sur « un statut internationalement reconnu des observateurs d'élections ».

3. Vote à l'étranger

Lors de sa dernière réunion, le Conseil des élections démocratiques a examiné un rapport révisé sur le vote à l'étranger, élaboré sur la base des observations de Mme Durrieu et de M. Trocsanyi ([CDL-EL\(2010\)032rev](#)). Un rapport à nouveau révisé sur la base des discussions de la réunion de mars 2011 est maintenant soumis au Conseil pour adoption ([CDL\(2011\)027](#)), en vue de sa soumission à la session plénière de la Commission.

4. Financement des campagnes électorales

Suite à la demande de la Commission des questions politiques de l'Assemblée parlementaire, le Conseil a examiné un avis portant sur la nécessité d'un Code de bonne conduite en matière de financement des campagnes électorales ([CDL\(2011\)012](#)), préparé sur la base des observations de M. Esanu. Une version révisée de ce document ([CDL\(2011\)012rev](#)) est présentée au Conseil pour adoption, en vue de sa soumission à la session plénière de la Commission.

5. Droits électoraux des citoyens handicapés

Le Conseil des élections démocratiques, lors de sa 34^e réunion, et la Commission de Venise, à sa 84^e session plénière (octobre 2010), ont adopté une Déclaration sur la participation aux élections des personnes handicapées ([CDL-AD\(2010\)036](#)).

Lors de sa dernière réunion, le Conseil a décidé de formuler le paragraphe de cette Déclaration contesté par le Comité d'experts sur la participation des personnes handicapées à la vie politique et publique (CAHPAH-PPL) de manière plus positive.

Cette version ([CDL\(2011\)041](#)) est soumise au Conseil pour adoption, en vue de sa soumission à la session plénière de la Commission ; voir aussi le document d'information à ce sujet ([CDL\(2011\)043](#)).

6. Arménie

Dans un courrier en date du 10 février 2011, le président de l'Assemblée nationale arménienne a demandé à la Commission de Venise et à l'OSCE/BIDDH un avis sur un nouveau projet de code électoral ([CDL-REF\(2011\)009](#)). Le projet d'avis conjoint ([CDL\(2011\)020](#)) de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH, préparé sur la base des observations de Mme Maria Teresa Mauro (experte, Italie), de M. Kåre Volla (expert,

Norvège) et de M. Jessie Pilgrim (expert, OSCE/BIDDH) a été transmis aux autorités arméniennes en vue de l'adoption d'un code électoral révisé avant la fin mai 2011. Il est soumis au Conseil pour adoption, en vue de sa soumission à la session plénière de la Commission.

7. Bulgarie

Le Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a demandé à la Commission de Venise de préparer un avis sur le Code électoral de la Bulgarie ([CDL-REF\(2011\)008](#)). Le projet d'avis a été rédigé conjointement avec l'OSCE/BIDDH, sur la base des observations de MM. Kask, Mifsud Bonnici, Kåre Volla (expert, Norvège) et Denis Petit (expert, OSCE/BIDDH) ([CDL\(2011\)025](#)). Il est soumis au Conseil pour adoption, en vue de sa soumission à la session plénière de la Commission.

8. Kirghizistan

En mars 2011, les autorités kirghizes ont demandé à la Commission de Venise et à l'OSCE/BIDDH de préparer un avis sur le projet de loi sur les élections parlementaires et présidentielles ([CDL-REF\(2011\)017](#)), le projet de loi sur les élections des autorités locales ([CDL-REF\(2011\)022](#)) et le projet de loi sur les commissions électorales ([CDL-REF\(2011\)023](#)). Le projet d'avis conjoint ([CDL\(2011\)026](#)), élaboré sur la base des observations de M. Endzins, de Mme Stavnyichuk, de M. Tanchev et de M. Jessie Pilgrim (expert, OSCE/BIDDH) est soumis au Conseil pour adoption, en vue de sa soumission à la session plénière de la Commission.

9. Monténégro

A la suite d'une demande du Président du Parlement du Monténégro, en date du 9 mai 2011, la Commission de Venise et l'OSCE/BIDDH ont analysé le projet de loi ([CDL-REF\(2011\)021](#)) portant modification de la loi sur l'élection des conseillers locaux et des députés du Parlement du Monténégro ([CDL-EL\(2010\)010](#)), élaboré par un groupe de travail multipartite. Compte tenu de l'urgence (la loi devait être adoptée avant fin mai 2011), le projet d'avis ([CDL\(2011\)028](#)), élaboré sur la base des observations de MM. Kask, Paczolay, Konrad Olszewski (expert, OSCE/BIDDH) et Jessie Pilgrim (expert, OSCE/BIDDH), a été transmis aux autorités monténégrines. Il est soumis au Conseil pour adoption, en vue de sa soumission à la session plénière de la Commission.

10. Serbie

Le secrétariat informera le Conseil des suites données à l'avis relatif au projet de loi "modifiant et amendant la loi relative à l'élection des membres du parlement" de la République de Serbie ([CDL-AD\(2011\)005](#)).

11. Ukraine

Le secrétariat informera le Conseil des développements récents concernant la législation électorale de l'Ukraine.

12. 8^e Conférence européenne des administrations électorales

La Commission de Venise a organisé, en coopération avec le ministère fédéral de l'Intérieur autrichien, la 8^e Conférence européenne des administrations électorales à Vienne les 12 et 13 mai 2011. Le secrétariat informera le Conseil de cet événement (voir le document [CDL-EL\(2011\)004syn](#)).

13. Coopération avec l'Afrique du Nord

Le secrétariat informera le Conseil des développements récents de la coopération avec l'Afrique du Nord, notamment la Tunisie, suite à la visite d'une délégation de la Commission de Venise à Tunis du 4 au 6 juin 2011.

14. Autres développements et activités futures

Les thèmes suivants pourraient être bientôt soumis à l'examen du Conseil :

- une étude sur l'abus des ressources administratives ;
- un avis sur le futur projet de nouveau code électoral de la Géorgie ;
- un avis sur le droit électoral de « l'ex-République yougoslave de Macédoine ».

15. Coopération avec l'OSCE/BIDDH

Un échange de vues aura lieu avec les représentants de l'OSCE/BIDDH sur les possibilités de coopération future. Selon la règle, les projets d'avis devraient être préparés avec l'OSCE/BIDDH.

16. Date de la prochaine réunion

Il est proposé de tenir la prochaine réunion le jeudi 13 octobre 2011 à 10 h.